

**Arrêté ministériel portant désignation des membres des
plates-formes de concertation intersectorielle
Enseignement/Aide à la Jeunesse telles que prévues à
l'article 6 du décret du 21 novembre 2013 relatif aux
politiques conjointes de l'Enseignement et de l'Aide à la
Jeunesse en faveur du bien-être des jeunes à l'école, de
l'accrochage scolaire, de la prévention des violences et de
l'accompagnement des démarches d'orientation**

A.M. 26-06-2014

M.B. 27-10-2014

La Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale et la
Ministre de l'Aide à la Jeunesse,

Vu le Décret du 20 novembre 2013 relatif aux politiques conjointes de
l'Enseignement et de l'Aide à la Jeunesse en faveur du bien-être des jeunes à
l'école, de l'accrochage scolaire, de la prévention des violences et de
l'accompagnement des démarches d'orientation, notamment ses articles 6 et
suivants;

Vu l'Arrêté de Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet
2009 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement, notamment
son article 13;

Vu l'arrêté de Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet
2013 fixant la répartition des compétences entre les Ministres du
Gouvernement de la Communauté française,

Arrêtent :

Article 1^{er}. - Conformément à l'article 8 du décret du 20 novembre 2013
relatif aux politiques conjointes de l'Enseignement et de l'Aide à la Jeunesse
en faveur du bien-être des jeunes à l'école, de l'accrochage scolaire, de la
prévention des violences et de l'accompagnement des démarches
d'orientation, sont désignés membres des plateformes de concertation
intersectorielle Enseignement/Aide à la Jeunesse pour la zone 1, Bruxelles-
Capitale :

*1. Représentants des conseils de zone de l'enseignement secondaire
ordinaire :*

a. M. Alain FAURE et Mme Michèle TASIAUX, représentants le conseil
de zone de l'enseignement secondaire non confessionnel;

b. M. Jean GOOSSENS et Mme Anne MAQUET, représentants le
conseil de zone de l'enseignement secondaire confessionnel;

2. Représentants de l'enseignement spécialisé :

a. Mme Rosanna DELUSSU, représentant l'enseignement spécialisé
non confessionnel;

b. XXX, représentant l'enseignement spécialisé confessionnel;



3. Représentants des conseils de zone de l'enseignement fondamental :

- a. Mme Renelde VANDERHEIDEN, représentant le conseil de zone de l'enseignement fondamental non confessionnel;
- b. Mme Michèle POTVIN, représentant le conseil de zone de l'enseignement fondamental confessionnel;

4. Représentants du conseil zonal des Centres PMS :

- a. Mme Béatrice MARISSIAUX;
- b. Mme Catherine VANESSE;
- c. Mme Sophie HUBERT.

5. Représentants des Conseils d'arrondissements compétents pour la zone concernée :

- a. M. Khaled BOUTAFFALA;
- b. M. Jean-Marie DELCOMMUNE;
- c. M. Arnaud GENDROT;
- d. Mme Véronique GEORIS;
- e. Mme Amandine HUGON;
- f. Mme Kheira LARDJAM;
- g. Mme Danielle LECLERCQ;
- h. M. Damien LEFEUVRE.

6. Représentant du Service de médiation scolaire :

Mme Juliette VILET.

7. Représentant des Services de Promotion de la Santé à l'école :

xxx

Article 2. - Conformément à l'article 8 du même décret, sont désignés membres des plateformes de concertation intersectorielle Enseignement/Aide à la Jeunesse pour la zone 2, Brabant-Wallon :

1. Représentants des conseils de zone de l'enseignement secondaire ordinaire :

- a. M. Alain FAURE et M. Jean-Paul CLAYES, représentants le conseil de zone de l'enseignement secondaire non confessionnel;
- b. M. Philippe ALBERT et Mme Anne-Françoise DESIRANT, représentants le conseil de zone de l'enseignement secondaire confessionnel;

2. Représentants de l'enseignement spécialisé :

- a. M. Thierry JONGEN, représentant l'enseignement spécialisé non confessionnel;
- b. XXX, représentant l'enseignement spécialisé confessionnel;

3. Représentants des conseils de zone de l'enseignement fondamental :

- a. Mme Isabelle LECLERCQ, représentant le conseil de zone de l'enseignement fondamental non confessionnel;

b. Mme Yvette VANDENBOSCH, représentant le conseil de zone de l'enseignement fondamental confessionnel;

4. Représentants du conseil zonal des Centres PMS :

- a. M. Marc HERREMANS;
- b. Mme Carine DELEENHEER;
- c. Mme Rita FURGIUELE.

5. Représentants des Conseils d'arrondissements compétents pour la zone concernée :

- a Mme Géraldine FIEVEZ;
- b. M. Eric JANSSENS;
- c. M. Allal MESBAHI;
- d. M. Philippe RENARD;
- e. M. Marc-Antoine RION;
- f. M. Etienne STRUYS;
- g. Mme Kathleen VAN HEYSTE;
- h. M. Patrick VAN LAETHEM.

6. Représentant du Service de médiation scolaire :

M. Christophe BUTSTRAEN.

7. Représentant des Services de Promotion de la Santé à l'école :

xxx

Article 3. - Conformément à l'article 8 du même décret, sont désignés membres des plateformes de concertation intersectorielle Enseignement/Aide à la Jeunesse pour la zone 3, Huy-Waremme :

1. Représentants des conseils de zone de l'enseignement secondaire ordinaire :

- a. Mme Catherine LEMAL et Mme Julia DUCHESNES, représentants le conseil de zone de l'enseignement secondaire non confessionnel;
- b. M. Francis COLLINET et Mme Anne COLLET, représentants le conseil de zone de l'enseignement secondaire confessionnel;

2. Représentants de l'enseignement spécialisé :

- a. Mme Catherine PRAILLET, représentant l'enseignement spécialisé non confessionnel;
- b. Mme Christine LINCE, représentant l'enseignement spécialisé confessionnel;

3. Représentants des conseils de zone de l'enseignement fondamental :

- a. M. Michel CULOT, représentant le conseil de zone de l'enseignement fondamental non confessionnel;
- b. Mme Michèle MEHLEN, représentant le conseil de zone de l'enseignement fondamental confessionnel;

4. Représentants du conseil zonal des Centres PMS :

- a. Mme Dominique GERARD;
- b. Mme Sylvie BARBASON;
- c. Mme Marie-France BOILEAU.

5. Représentants des Conseils d'arrondissements compétents pour la zone concernée :

- a M. Jean-Marc CANTINAUX;
- b. Mme Sabine DEWILDE;
- c. M. Denis EYCKMANS;
- d. M. Arnaud KELLENS;
- e. M. Samuel PALLADINO;
- f. Mme Françoise RAOULT;
- g. Mme Stéphanie TOMSEN;
- h. Mme Patricia VALEPIN.

6. Représentant du Service de médiation scolaire :

Mme Caroline JANSSEN.

7. Représentant des Services de Promotion de la Santé à l'école :

xxx

Article 4. - Conformément à l'article 8 du même décret, sont désignés membres des plateformes de concertation intersectorielle Enseignement/Aide à la Jeunesse pour la zone 4, Liège :

1. Représentants des conseils de zone de l'enseignement secondaire ordinaire :

- a. Mme Catherine LEMAL et M. Daniel ROLAND, représentants le conseil de zone de l'enseignement secondaire non confessionnel;
- b. M. Jean-Luc PIECZYNSKI et Mme Anne COLLET, représentants le conseil de zone de l'enseignement secondaire confessionnel;

2. Représentants de l'enseignement spécialisé :

- a. M. Johan HECK, représentant l'enseignement spécialisé non confessionnel;
- b. Mme Christine THONON, représentant l'enseignement spécialisé confessionnel;

3. Représentants des conseils de zone de l'enseignement fondamental :

- a. M. Pascal CROUGHS, représentant le conseil de zone de l'enseignement fondamental non confessionnel;
- b. M. Joseph JADOT, représentant le conseil de zone de l'enseignement fondamental confessionnel;

4. Représentants du conseil zonal des Centres PMS :

- a. Mme Françoise WILLEMS;

- b. Mme Christel DJIAN;
- c. Mme Véronique DEMAZY.

5. Représentants des Conseils d'arrondissements compétents pour la zone concernée :

- a. M. John DEVRIESE;
- b. Mme Sandra GERARD;
- c. Mme Corinne LEFEBVRE;
- d. M. Alain MORIAU;
- e. M. Giancarlo PAGLIA;
- f. Mme Joëlle PIQUARD;
- g. M. Alain THONON;
- h. Mme Vincianne SAMAIN.

6. Représentant du Service de médiation scolaire :

M. Stéphane VOGELEER.

7. Représentant des Services de Promotion de la Santé à l'école.

xxx

Article 5. - Conformément à l'article 8 du même décret, sont désignés membres des plateformes de concertation intersectorielle Enseignement/Aide à la Jeunesse pour la zone 5, Verviers :

1. Représentants des conseils de zone de l'enseignement secondaire ordinaire :

- a. Mme Catherine LEMAL et M. Jean-Pierre STREEL, représentants le conseil de zone de l'enseignement secondaire non confessionnel;
- b. M. Bernard GERARD et Mme Anne COLLET, représentants le conseil de zone de l'enseignement secondaire confessionnel;

2. Représentants de l'enseignement spécialisé :

- a. M. Filippo COSTA, représentant l'enseignement spécialisé non confessionnel;
- b. Mme Maguy LAFOSSE, représentant l'enseignement spécialisé confessionnel;

3. Représentants des conseils de zone de l'enseignement fondamental :

- a. M. Hubert LERUTH, représentant le conseil de zone de l'enseignement fondamental non confessionnel;
- b. M. Christian HACCOUR, représentant le conseil de zone de l'enseignement fondamental confessionnel;

4. Représentants du conseil zonal des Centres PMS :

- a. Mme Laurence DONNEAU;
- b. Mme Bernadette de MUNCK;
- c. Mme Alison ORBEA.

5. Représentants des Conseils d'arrondissements compétents pour la zone concernée :

- a. Mme Salvina ALBA;
- b. Mme Evelyne GRAILET;
- c. M. Gérard HANSEN;
- d. Mme Aurélie LETAWE;
- e. M. Luc MEDARD;
- f. M. Alain MOREAU;
- g. M. David CORNET;
- h. xxx.

6. Représentant du Service de médiation scolaire :

Mme Viviane JACQUET.

7. Représentant des Services de Promotion de la Santé à l'école.

xxx

Article 6. - Conformément à l'article 8 du même décret, sont désignés membres des plateformes de concertation intersectorielle Enseignement/Aide à la Jeunesse pour la zone 6, Namur :

1. Représentants des conseils de zone de l'enseignement secondaire ordinaire :

- a. Mme Marie-Françoise MARLIERE et M. Jean-Pierre CLAESSENS, représentants le conseil de zone de l'enseignement secondaire non confessionnel;
- b. Mme Julie ORBAN et M. François PIETTE, représentants le conseil de zone de l'enseignement secondaire confessionnel;

2. Représentants de l'enseignement spécialisé :

- a. M. Jean CORBAYE, représentant l'enseignement spécialisé non confessionnel;
- b. XXX, représentant l'enseignement spécialisé confessionnel;

3. Représentants des conseils de zone de l'enseignement fondamental :

- a. Mme Jocelyne TONDU, représentant le conseil de zone de l'enseignement fondamental non confessionnel;
- b. M. Jean-Marie THOMAS, représentant le conseil de zone de l'enseignement fondamental confessionnel;

4. Représentants du conseil zonal des Centres PMS :

- a. M. Thierry LEBAILLY;
- b. Mme Bénédicte LEJEUNE;
- c. Mme Martine CHABOTEAUX.

5. Représentants des Conseils d'arrondissements compétents pour la zone concernée :

- a. Mme Joëlle COENRAETS;
- b. M. Frédéric DELCORDE;
- c. Mme Aude MINET;
- d. Mme Catherine VANDER PUTTEN;
- e. Mme Marie-Jeanne CHABOT;
- f. M. Nicolas DE BACKER;
- g. Mme Odette HANNEUSE;
- h. M. Damien BERNARD.

6. Représentant du Service de médiation scolaire :

M. Augustin FEYE.

7. Représentant des Services de Promotion de la Santé à l'école.

xxx

Article 7. - Conformément à l'article 8 du même décret, sont désignés membres des plateformes de concertation intersectorielle Enseignement/Aide à la Jeunesse pour la zone 7, Luxembourg :

1. Représentants des conseils de zone de l'enseignement secondaire ordinaire :

- a. M. Richard REGGERS et M. Philippe ROBERT, représentants le conseil de zone de l'enseignement secondaire non confessionnel;
- b. Mme Delphine DIERICKX et Mme Françoise WEBER, représentants le conseil de zone de l'enseignement secondaire confessionnel;

2. Représentants de l'enseignement spécialisé :

- a. Mme Mireille SBRASCINI, représentant l'enseignement spécialisé non confessionnel;
- b. XXX, représentant l'enseignement spécialisé confessionnel;

3. Représentants des conseils de zone de l'enseignement fondamental :

- a. M. Michel THEMELIN, représentant le conseil de zone de l'enseignement fondamental non confessionnel;
- b. M. Jean-Pierre MERVEILLE, représentant le conseil de zone de l'enseignement fondamental confessionnel;

4. Représentants du conseil zonal des Centres PMS :

- a. M. Giusi SANCINITO;
- b. Mme Anne ZORATTI;
- c. Mme Martine DAMBIERMONT.

5. Représentants des Conseils d'arrondissements compétents pour la zone concernée :

- a. M. Thierry COLARD;

- b. Mme Emmanuelle DEWITTE;
- c. Mme Pascale GILLAIN;
- d. M. Mathieu LATINE;
- e. Mme Marie-Claire LEMAIRE;
- f. Mme Martine NOTHOMB;
- g. Mme Muguette PONCELET;
- h. Mme Véronique RICHARD.

6. Représentant du Service de médiation scolaire :

Mme Isabelle GRIMEE.

7. Représentant des Services de Promotion de la Santé à l'école.

xxx

Article 8. - Conformément à l'article 8 du même décret, sont désignés membres des plateformes de concertation intersectorielle Enseignement/Aide à la Jeunesse pour la zone 8, Wallonie-Picarde :

1. Représentants des conseils de zone de l'enseignement secondaire ordinaire :

a. M. Philippe DECAESTECKER et M. Luc VAN SAINGELE représentants le conseil de zone de l'enseignement secondaire non confessionnel;

b. Mme Christel DEPOTTE et M. Damien MASQUELIER, représentants le conseil de zone de l'enseignement secondaire confessionnel;

2. Représentants de l'enseignement spécialisé :

a. Mme Dominique BAUSIER, représentant l'enseignement spécialisé non confessionnel;

b. Mme Michèle HALLOT, représentant l'enseignement spécialisé confessionnel;

3. Représentants des conseils de zone de l'enseignement fondamental :

a. M. Frédéric DEBAISIEUX, représentant le conseil de zone de l'enseignement fondamental non confessionnel;

b. Mme Marie-Jeanne TRIFIN, représentant le conseil de zone de l'enseignement fondamental confessionnel;

4. Représentants du conseil zonal des Centres PMS :

a. Mme Séverine ACQUISTO;

b. M. Philippe PLUVINAGE;

c. M. Jean-Pierre GREGOIRE.

5. Représentants des Conseils d'arrondissements compétents pour la zone concernée :

a. Mme Gaëlle DEBAY;

b. Mme Céline WILLEMYNS;

c. M. Antoine VANDENHOVEN;

- d. Mme Marie-Paule RENDERS;
- e. Mme Marie Christine CAPELLE;
- f. M. Thierry VANDEGHINSTE;
- g. Mme Cécile BUSIAU;
- h. xxx.

6. Représentant du Service de médiation scolaire :

Mme Chantal VAN SCHOOTE.

7. Représentant des Services de Promotion de la Santé à l'école.

xxx

Article 9. - Conformément à l'article 8 du même décret, sont désignés membres des plateformes de concertation intersectorielle Enseignement/Aide à la Jeunesse pour la zone 9, Hainaut Centre :

1. Représentants des conseils de zone de l'enseignement secondaire ordinaire :

- a. M. Francis COLLETTE et M. Daniel HISMANS, représentants le conseil de zone de l'enseignement secondaire non confessionnel;
- b. M. Patrick DELEU et M. Marc EMBISE, représentants le conseil de zone de l'enseignement secondaire confessionnel;

2. Représentants de l'enseignement spécialisé :

- a. M. Thierry JONGEN, représentant l'enseignement spécialisé non confessionnel;
- b. XXX, représentant l'enseignement spécialisé confessionnel;

3. Représentants des conseils de zone de renseignement fondamental :

- a. Mme Michèle RAINSON, représentant le conseil de zone de l'enseignement fondamental non confessionnel;
- b. Mme Simone LEFEVRE, représentant le conseil de zone de l'enseignement fondamental confessionnel;

4. Représentants du conseil zonal des Centres PMS :

- a. Mme Bénédicte MICHEL;
- b. Mme Agnès DESCAMPS;
- c. Mme Marie-Paule HAUTIER.

5. Représentants des Conseils d'arrondissements compétents pour la zone concernée :

- a. Mme Gaëtane CARLIER;
- b. Mme Carole COPPEE;
- c. M. Guy DE CLERCQ;
- d. M. Michael DELCOURT;
- e. Mme Anne-Laure GHILNEUX;
- f. M. Bernard NENQUIN;
- g. Mme Suzanne RENSONNET;

h. Mme Christine ROBERT.



6. Représentant du Service de médiation scolaire :

M. Nejib BEN AMAR.

7. Représentant des Services de Promotion de la Santé à l'école.

xxx

Article 10. - Conformément à l'article 8 du même décret, sont désignés membres des plateformes de concertation intersectorielle Enseignement/Aide à la Jeunesse pour la zone 10, Hainaut Sud :

1. Représentants des conseils de zone de l'enseignement secondaire ordinaire :

a. M. Francis COLLETTE et M. Francis MOTTE, représentants le conseil de zone de l'enseignement secondaire non confessionnel;

b. XXX, représentants le conseil de zone de l'enseignement secondaire confessionnel;

2. Représentants de l'enseignement spécialisé :

a. M. Alain POULIN, représentant l'enseignement spécialisé non confessionnel;

b. XXX, représentant l'enseignement spécialisé confessionnel;

3. Représentants des conseils de zone de l'enseignement fondamental :

a. Mme Christine BERTINCHAMPS, représentant le conseil de zone de l'enseignement fondamental non confessionnel;

b. M. Marc DELESTRAIT, représentant le conseil de zone de l'enseignement fondamental confessionnel;

4. Représentants du conseil zonal des Centres PMS :

a. Mme Myriam CALUS;

b. Mme Laura GOBBO;

c. M. André TAHON.

5. Représentants des Conseils d'arrondissements compétents pour la zone concernée :

a. Mme Véronique COUTURE;

b. Mme Armelle DELCOURT;

c. M. Bernard DEWIEEST;

d. M. Bruno HUMBEECK;

e. Mme Lydia LACORTE;

f. M. Jean QUERIAT;

g. M. Pierre TASSIN;

h. Mme Margot TIMMERMANS.

6. Représentant du Service de médiation scolaire :

Mme Marie-Odette DE JESUS

7. Représentant des Services de Promotion de la Santé à l'école.

xxx

Article 11. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} septembre 2014.

Bruxelles, le 26 juin 2014.

La Ministre de l'Aide à la Jeunesse,

Mme E. HUYTEBROECK

La Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,

Mme M.-M. SCHYNS

